

FICHE de DÉTERMINATION du STATUT LÉGAL de PLAN D'EAU (un seul imprimé par plan d'eau)

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Plan-d-eau>

à retourner complété : **Direction Départementale des Territoires**
 Service Eau et Biodiversité
 Unité Ressources en eau et milieux aquatiques
 Pôle Administratif Pierre Charlot
 31 Mail Pierre Charlot – 41 000 BLOIS
 OU : ddt-eau@loir-et-cher.gouv.fr

--

**TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE POURRA PAS ETRE INSTRUITE ET SERA RETOURNEE AU DEMANDEUR
 UNE REPONSE SERA APPORTEE SOUS DEUX MOIS**

 La demande de détermination du statut légal de plan d'eau vise à informer le pétitionnaire sur le caractère régulier ou non de l'ouvrage et sur la réglementation applicable ainsi qu'à procéder à la régularisation de l'ouvrage au titre du bénéfice d'antériorité le cas échéant.

[AP du 9 juin 2021](#) fixant les prescriptions techniques générales applicables aux plans d'eau, y compris les modalités de vidange

PROPRIÉTAIRE :

Nom / Prénom * :	<input type="text"/>
Raison sociale :	<input type="text"/>
SIRET :	<input type="text"/>
Adresse complète * :	<input type="text"/>
Code Postal / Commune * :	<input type="text"/>
Téléphone(s) ** :	<input type="text"/>
Courriel(s) ** :	<input type="text"/>
Nom de l'ancien propriétaire * :	<input type="text"/>

EMPLACEMENT DU PLAN D'EAU *:

Commune * :	<input type="text"/>
Lieu-dit * :	<input type="text"/>
Parcelle / Section / Numéro * :	<input type="text"/>

DESCRIPTION DU PLAN D'EAU *:

Nom du plan d'eau * :	<input type="text"/>
Année de réalisation *:	<input type="text"/>
Surface maximale en eau (m ²) *:	<input type="text"/>

ALIMENTATION EN EAU * :

- Ruissellement
- Fossé sans vie piscicole possible
- Source directe n'ayant pas constitué un ruisseau
- Fossé d'un plan d'eau supérieur déjà eau close
- Forage
- Nappe alluviale d'un cours d'eau (préciser le cours d'eau)
- Cours d'eau (nom du cours d'eau)
- Autre (préciser)

REJETS ET VIDANGES :

Dispositifs d'évacuation du trop plein : Surverse = oui non

Le plan d'eau est-il vidangeable * : oui non

Si oui, indiquer la date de la dernière vidange

la fréquence des vidanges

les mois habituels de vidange

la durée moyenne

Système de pêcherie : oui non

Type de dispositif de vidange * :

- Moine

- Pilon

- Vanne

- Autre (préciser)

Le rejet s'effectue en direct dans * :

- Un fossé sans vie piscicole

- Un plan d'eau aval

- Un cours d'eau

(si oui nom du cours d'eau exutoire)

Préciser la destination du poisson lors des vidanges :

STATUT PARTICULIER :

- Grille amont

- Grille aval

- Grilles placées avant 1986

- Étang fondé en titre

- Étang en barrage (avant 1829)

- Autorisation d'enclos piscicole

- Autre (préciser)

USAGES DU PLAN D'EAU * :

- Base de loisirs nautiques

- Pêche à la ligne

- Chasse

- Pompages agricoles

- Pompages industriels

- Autre (préciser)

- Retenue de laminage

- Agrément et paysage

- Baignade

- Soutien d'étiage

- Pisciculture

DECI = Fournir la convention de mise à disposition d'un point d'eau
Modalités Fiche 19 du Recueil site : sdis41.fr/Onglet « *Elus&Sécurité* »/VoletDECI

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT * :

Pour être recevable, ce formulaire doit impérativement être accompagné d'un plan de situation et d'un plan cadastral, avec l'identification du ou des plans d'eau en les numérotant si nécessaire.

Fais-le

Signature du propriétaire

* Champs obligatoires ;
** L'un ou l'autre des champs, ou les deux.